

L'Ami de la Religion et de la Patrie.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, LITTÉRAIRE, POLITIQUE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

Vol. I.

QUÉBEC, 7 JANVIER, 1848.

No. 4.

Études Historiques.

DE L'ORIGINE DES RICHESSES DU CLERGE AU MOYEN-ÂGE, ET DE LEUR EMPLOI.

ARTICLE DEUXIÈME.

L'origine des biens du clergé et leur emploi fourniraient de belles pages en l'honneur de l'épiscopat, si l'on savait faire de sérieuses recherches à ce sujet. La première richesse de l'Église, au moyen-âge, réside dans les donations intéressées des souverains, comme nous l'avons démontré. La seconde n'est pas moins honorable : elle a pour principe la charité, cette vertu par excellence, sans laquelle les autres vertus ne sont rien. La charité des évêques était devenue en quelque sorte proverbiale au moyen-âge. Elle avait eu lieu de s'exercer pendant les fréquentes invasions des barbares ; car tout avait été ruiné et renversé. Les familles les plus opulentes se trouvaient sans ressource ; les pauvres gémissaient dans la plus profonde misère ; tous étaient dans la consternation, entièrement découragés ; les évêques seuls et leur clergé ne se décourageaient pas.

Après avoir soumis les barbares aux lois de l'Évangile, ils cherchèrent à remédier aux maux de la patrie ; tout était à faire : les évêques firent tout. Ils rédigèrent des lois pour les nouveaux conquérants, et leur donnèrent ainsi des principes de droit et de justice. Si quelques bandes parcouraient encore le pays, ils traitaient avec eux, et cherchaient à les fixer dans quelques parties du royaume et à leur inspirer le goût du travail. "Une bande de guerriers errants, dit M. Guizot, venait-elle assiéger une ville ou dévaster une contrée, tantôt l'évêque paraissait seul sur les ramparts revêtu des ornements pontificaux, et après avoir étonné les barbares par son tranquille courage, il traitait avec eux de leur retraite ; tantôt il faisait construire dans son diocèse une espèce de fort où se réfugiaient les habitants des campagnes, quand on pouvait craindre que l'assile des églises même ne fut pas respecté. Une querelle s'élevait-elle entre le roi et les laïques, les évêques servaient de médiateurs. De jour en jour, leur activité s'ouvrait quelque carrière nouvelle et leur pouvoir recevait quelque nouvelle sanction." (*Essai sur l'Histoire*, p. 166.)

Mais il ne suffisait pas de désarmer les barbares, il fallait secourir les malheureux : c'est ce qu'ils firent avec un zèle qui leur acquit une grande réputation. Leur charité était sans bornes ; ils couraient partout où il y avait une misère à soulager. Leur activité et leur désintéressement les firent bientôt regarder non-seulement comme les protecteurs des pauvres, mais encore comme les soutiens de l'État. Les

barbares eux-mêmes, touchés d'un si bel exemple, versèrent d'abondantes aumônes entre leurs mains ; d'autres leur firent des legs considérables, et attachèrent de grandes richesses à leurs églises, ne croyant pouvoir trop donner à ceux qui faisaient un si bel usage de leurs biens. Ainsi la charité devint une seconde cause des richesses du clergé.

Une troisième cause est la recommandation, dont l'usage est peu connu aujourd'hui, quoiqu'il fût fréquent au moyen-âge. Par cet acte, qui nous est attesté par une foule de monuments, entre autres par les *Formules* de Marculfe, on recommandait sa propriété à un seigneur plus puissant, pour s'assurer sa protection, et pour jouir tranquillement de ses propres biens. Le propriétaire d'un domaine, tenant en main une touffe de gazon ou un rameau, se présentait devant l'évêque ou l'abbé, devant le seigneur ou le roi, lui cédait sa propriété libre, et la recevait aussitôt, à titre de bénéfice, avec faculté d'en jouir, de la transmettre à ses descendants ou à qui il voudrait. Dans ce nouvel état, il possédait un protecteur, un patron qui le défendait, au besoin, contre les envahisseurs, sans avoir rien perdu de sa propriété, sinon une légère redevance qu'il payait à son nouveau suzerain.

Les évêques et les abbés des monastères recevaient plus fréquemment ces sortes de recommandations, parce qu'ils étaient plus scrupuleux observateurs des traités, et qu'ils étaient plus généreux envers les familles qui s'étaient recommandées. Cet usage contribua puissamment à enrichir les églises et les monastères ; car, outre la redevance qu'on payait en vertu du traité, l'Église recueillait les successions des propriétaires morts sans enfants ou sans dispositions testamentaires. Il faut convenir que si cet usage enrichit le clergé, il ne l'honora pas moins, puisqu'il reposait sur la confiance qu'il savait inspirer, et il faut ajouter qu'il n'en abusa jamais.

Telle est l'origine des biens du clergé ; les hommes qui connaissent l'histoire, et qui savent réfléchir, ne peuvent nier qu'elle fait le plus grand honneur à l'épiscopat. Les fidèles donnaient abondamment aux évêques, parce qu'ils voyaient en eux des pasteurs désintéressés, qui se vouaient au soulagement des pauvres. Les hommes libres mettaient leurs biens sous leur protection, pour s'en assurer la paisible jouissance. Les souverains trouvant en eux des vassaux fidèles, dévoués à l'ordre public, et de sages gouverneurs, leur donnaient de grandes richesses territoriales. Ces motifs, qu'on a si souvent défigurés, sont attestés par tous les monuments du moyen-âge.

Mais ce qui est encore plus honorable pour l'Église, c'est l'usage qu'elle a fait de ses biens, usage qui a rendu les évêques et les abbés si chers au peuple. Les évêques, pénétrés du principe que ce qui vient

de l'autel doit retourner à l'autel, ont fait le plus noble usage des biens ecclésiastiques. Une grande partie de leurs ressources était consacrée au soulagement de la veuve et de l'orphelin, à l'érection des écoles, à la propagation de la foi, à des monuments publics ; car les beaux édifices gothiques qui font l'ornement de nos villes, et qui, par leur construction hardie, excitent l'admiration de l'architecte, sont, pour la plupart, l'ouvrage des évêques. La défense de la patrie n'était point oubliée : les évêques levaient des soldats en temps de guerre, fournissaient des subsides à l'armée et suscitaient des obstacles à l'ennemi par des fortifications et des châteaux-forts, dont plusieurs points de la France nous fournissent encore des vestiges.

Voilà l'usage que l'Église a fait de ses biens ; elle peut se présenter avec fierté et rendre ses comptes : en les examinant, on y trouverait des myriades de pauvres que les évêques ont secourus et nourris dans les temps de famine et de détresse, des hôpitaux, des ponts, des routes, des temples et des ramparts qu'ils ont construits, des terres qu'ils ont cédées à des hommes libres, des encouragements donnés aux arts, aux lettres et à l'agriculture ; nous y trouverions mille autres monuments, fruits de leur zèle, de leur activité et de leur sage économie.

Mais il faut le dire, nos historiens modernes n'ont pas toujours su apprécier ces monuments ; ils ont été moins justes que les peuples du moyen-âge qu'ils nous ont habitués à nommer barbares. Souvent ils ont noirci des évêques qui étaient proclamés les bienfaiteurs de leur époque. Ils ont voulu les mieux connaître que leurs contemporains, parmi lesquels ils étaient si honorés, mieux que les historiens du temps qui ont écrit leur vie, mieux que les empereurs qui avaient une si grande confiance en eux, et qui rendaient un si juste tribut d'éloges à leur talent et à leurs vertus. Sans doute il y a eu des évêques avarés, comme il y a eu des prodiges qui ont oublié leurs importants devoirs ; mais ils font exception dans l'histoire générale de l'Église : la plupart étaient humbles, charitables, pénétrés du principe de saint Augustin et tenant son langage. "Si nous sommes pauvres, disait ce grand évêque, ces biens nous appartiennent comme aux autres pauvres ; mais si nous avons le suffisant, ces biens ne sont point à nous, mais aux pauvres. Nous en avons l'administration, non la propriété, qui serait entre nos mains une horrible usurpation."

L'ABBE JAGER.

